



LA LETTRE DU MAIRE

aux habitants de Noisiel,
aux commerçants et professions libérales



Noisiel, le 17 septembre 2010

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Comme vous le savez, un incendie de grande ampleur est survenu le vendredi 27 août dernier dans le parking souterrain situé sous le gymnase du COSOM, dans le quartier du Lizard. Cet incendie a engendré des dégâts matériels très importants.

Je ne suis pas en mesure de vous communiquer des informations précises quant aux causes exactes de ce sinistre, les conclusions de l'enquête de police n'étant pas connues à l'heure actuelle. Il est donc prématuré de privilégier une hypothèse plutôt qu'une autre. Tout comme il est prématuré de se prononcer sur l'avenir du COSOM ; les expertises techniques sont en effet loin d'être terminées.

Suite aux recommandations exprimées par le lieutenant-colonel commandant les opérations de secours, j'ai pris, dès le samedi 28 août, un arrêté de péril provisoire afin d'interdire l'accès non seulement au COSOM et au parking souterrain, mais également aux cabinets médicaux, aux locaux commerciaux et d'activités jouxtant le bâtiment du COSOM. Il s'agissait de garantir la sécurité des personnes. Puis, les conclusions du rapport d'expertise m'ont permis de prononcer, le vendredi 3 septembre, la levée partielle de cet arrêté de péril. Les commerces en question et les cabinets médicaux ont ainsi pu reprendre leurs activités, le gymnase et le parking souterrain restant, quant à eux, fermés et interdits au public.

La municipalité a dû trouver un nouveau lieu pour l'organisation du Forum des associations, ce dernier se déroulant traditionnellement au COSOM. C'est finalement à la Salle polyvalente et sportive (SPS) de la Ferme du Buisson que s'est tenu, le samedi 11 septembre, la 12^e édition du Forum des associations, dans un esprit particulièrement convivial.

Il a également fallu mener un considérable travail de réorganisation des créneaux horaires dévolus aux publics scolaires et aux associations, principaux utilisateurs des équipements du COSOM. Les services municipaux n'ont pas ménagé leurs efforts afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions.



VILLE DE NOISIEL

Des solutions ont été trouvées pour pallier l'indisponibilité du COSOM. Pour ce faire, les autres équipements sportifs appartenant à la commune seront utilisés d'une manière intense, et la grande salle du local collectif résidentiel (LCR) des Totems, sise place du Front Populaire, sera affectée provisoirement à une pratique sportive. Nous aurons également la possibilité de bénéficier de plusieurs salles de la Maison Pour Tous, ainsi que du gymnase de l'École Nationale du Trésor (située avenue Pierre Mendès-France), ces deux structures ayant généreusement accepté de nous fournir une aide ô combien précieuse. Je profite de la présente pour remercier leurs dirigeants respectifs.

Dans le même esprit, le Centre de formation de la RATP a été approché car il y a, dans son enceinte, un gymnase. Malheureusement, ce centre a lui-même subi un incendie au cours de l'été, obligeant sa direction à entreposer du matériel technique dans ce gymnase, ce qui limite les possibilités d'utilisation de ce dernier.

Naturellement, j'ai personnellement sollicité l'aide et la solidarité des communes voisines. J'ai obtenu un accord de principe des communes de Lognes et Torcy. Champs-sur-Marne ne peut pour le moment répondre à cette demande, deux de ses gymnases étant en cours de travaux.

Si le domaine sportif est fort logiquement concerné par la fermeture du COSOM, le monde culturel l'est aussi. En effet, des manifestations importantes y sont couramment organisées : il s'agit des Rencontres photographiques et du Salon du Luz'Art, qui auront lieu dans les anciens réfectoires de la Cité Menier. Pendant la durée de ces manifestations, nous proposerons aux séniors que leurs activités se déroulent à la Maison des fêtes familiales.

J'ai pu noter, au-delà d'une bonne compréhension, un vaste élan de solidarité du mouvement associatif pour permettre un bon fonctionnement des activités habituellement accueillies au COSOM.

Par ailleurs, je tiens à souligner que, depuis ce sinistre, les agents municipaux œuvrent sans relâche au maintien du service public – pierre angulaire de leurs missions.

Je m'engage enfin à continuer de vous informer sur cet important dossier par le biais des différents supports de communication dont dispose la mairie.

Je vous prie de recevoir, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées.

Le Maire,



Daniel Vachez

Hôtel de ville - Place Emile Menier
B.P 35 - 77 426 Marne la Vallée Cedex 2
Tél : 01.60.37.73.73 / Fax : 01.60.37.74.49

